



Commune des Avironns

Extrait N° 10 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

03 AVR. 2019.
que la convocation du Conseil a été faite le **20 mars 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René — M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël — M. FERRERE Fredo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CASSAGNABERE Patrick – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à FRINGUE Mikaël – Mme ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme CADAS Virginie.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Modification du tableau des emplois

- Création d'emplois

Il est proposé au Conseil de modifier le tableau des emplois adopté en Conseil Municipal du 21/12/2018 ainsi qu'il suit :

Hôtel de Ville

Postes/Emplois	Grade minimum	Grade maximum	Nombre de postes	Temps de travail	Quotité de travail	Statut	Filière
Référent insertion professionnelle	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	TC		Titulaire	Administrative
Agent d'accueil social	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	TC		Titulaire	Administrative
Assistant ressources humaines	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	TC		Titulaire	Administrative
Agent polyvalent de restauration	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	TNC	130 H	Titulaire	Technique
Agent d'accueil et entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	TC		Titulaire	Technique
Agent polyvalent maintenance des bâtiments – spécialité électricien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	TC		Titulaire	Technique
Agent d'entretien et coordonnateur d'équipe	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	TC		Titulaire	Technique
Adjoint au responsable de restaurant scolaire	Adjoint technique	Adjoint technique	1	TC		Contractuel	technique
Responsable du service Etat civil	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	TC		Titulaire	Administrative
Informaticien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	TC		Titulaire	Technique
Total			12				

Article 3 Alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : **Accroissement Saisonnier d'Activité**

Postes/Emplois	Grade	Nombre de postes	Temps de travail	Quotité de travail	Filière
Animateur	Adjoint d'animation	8	TC		Animation
Agent technique	Adjoint technique	2	TC		Technique
Total		10			

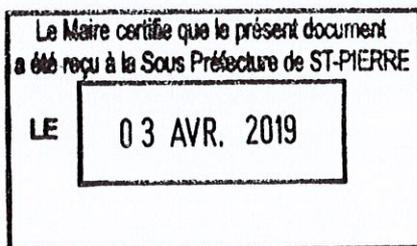
Le Conseil est invité à :

- adopter les créations ;
- décider de modifier le tableau des emplois tel que ci-dessus présenté ;
- à préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Adopte les créations ;
- Décide de modifier le tableau des emplois tel que ci-dessus présenté ;
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Et les membres ont signé.



Pour expédition conforme,

Le Maire,

René MONDON